



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
16 mars 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
30 MARS 2026	
Codification : 5.6	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 MARS 2026 et publication du 24 MARS 2026 Le Maire, Patricia PERRET	

L'an deux mille vingt-six, le **vingt mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **seize mars deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

Absente avec pouvoir : Séverine DEMONT donne pouvoir à Valérie VILLARD

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Corentin DESCOURS

OBJET : 2026-025 : Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire explique que L'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12.

Elle donne lecture de de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre.

Conformément aux dispositions précitées et où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la lecture par Madame le Maire de la charte de l' élu local.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Madame le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 20 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260320-2026-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Publication : 24/03/2026

Madame le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Corentin DESCOURS